



Prime pour l'emploi et pacs

Par nico, le **06/08/2009** à **19:54**

Bonjour,
Ma situation est un peu particulière

Je me suis pacsé en cours d'année.

j'ai donc deux déclarations: une avant la date du pacs l'autre après la date du pacs. (fin juin 2008)

Étant travailleur indépendant mes revenus sont assez irréguliers, et je n'ai donc déclaré pour les 6 premiers mois "que" 3000 euros (à temps plein, car je suis malgré tout à temps plein, c'est juste que mes factures sont perçues par vagues)

Mon avis primitif indique que ce palier est inférieur au minimum requis au calcul pour la prime pour l'emploi qui est donc de zéro pour la période.

ma question est donc la suivante:

ces 3000 euros ne devraient-ils pas être ramenés à un quotient annuel (soit 6000 euros) pour définir le minimum?

J'ai simulé deux types de déclarations: une pour laquelle ma compagne et moi aurions déclaré séparément, et l'une où le pacs aurait été en début d'année, dans les deux cas nos primes additionnées auraient été pratiquement le double de celle effectivement perçue.

Selon moi un truc cloche... ou bien quelque chose m'échappe?

merci d'avance.